

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATEUR OU L'ORGANISATRICE ET DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

Nous vous remercions d'avoir choisi Jouvence pour votre séjour de groupe.

Afin que vous puissiez vivre une expérience mémorable et sécuritaire, notre équipe a mis en place des consignes d'hygiène qui correspondent aux normes en place pour le secteur hôtelier, celui de la restauration, des bars, des activités de plein air et des réunions d'affaires.

En vertu de ces normes, les organisateurs et organisatrices de groupe ont aussi des responsabilités. Pour vous aider, vous trouverez ci-dessous ce qui s'appliquera en vue de votre séjour à Jouvence.

Avant votre séjour :

- Remettre à l'avance à tous les participants l'Entente pour un séjour mémorable et sécuritaire.
- S'assurer que ses invités seront en mesure de présenter leur preuve vaccinale (code QR numérique ou imprimé) et une pièce d'identité à leur arrivée sur place.

Durant votre séjour :

- Faire respecter les mesures de distanciation sociale à l'extérieur comme à l'intérieur;
- Rappeler le port du masque obligatoire à l'intérieur des lieux communs incluant les hébergements;
- Éviter les rassemblements et les situations qui se prêtent à la proximité.

L'accueil de vos participants ou de vos invités :

- S'assurer que la personne responsable d'accueillir les participants porte un couvre-visage et se positionne derrière un paravent de protection transparent si elle est à une table d'accueil;
- Éviter de vous serrer la main, les contacts physiques sont à proscrire;
- Éviter de faire signer des documents à l'arrivée des participants pour minimiser les risques de contact, prioriser la signature électronique.

Durant vos réunions :

- S'assurer que le couvre-visage soit porté jusqu'à ce que les participants soient assis à leur place dans la salle de réunion;
- Désinfecter tout le matériel technique partagé entre collègues : micro, pied de micro, souris, clavier d'ordinateur, etc.

Durant vos réunions (suite) :

- Désigner une personne responsable de la santé et sécurité qui effectuera :
 - Les rappels des mesures d'hygiène aux participants avant les pauses café, les repas et au début des rencontres :
 - La distanciation de 2 mètres;
 - Le port du masque durant les déplacements;
 - Le lavage des mains;
 - Les places assignées dans la salle de réunion;
 - Le service de café;
 - La distribution et collecte d'objets ou de feuilles. Elle devra se laver les mains avant et après la manipulation d'objet ou lorsqu'elle se touche le visage.
- Éviter les déplacements inutiles dans la salle;
- Éviter les échanges de document, stylo, crayon, ordinateur entre collègues.
- Aviser vos participants d'apporter le moins d'effets personnels possible dans la salle de réunion.

Vous devez respecter la mise en place de la salle qui a été aménagée selon les mesures d'hygiène par l'équipe de Jouvence

Jouvence s'engage à mettre en place des installations sécuritaires afin de vous permettre de vous réunir dans une ambiance chaleureuse. En retour, en tant qu'organisateur ou organisatrice, vous vous engagez à vous informer sur les normes en vigueur quant à la tenue de vos activités et à vous assurer du respect des mesures d'hygiène en vigueur pour votre groupe.

L'équipe de Jouvence s'estime privilégiée de vous compter parmi ses clients. Merci pour votre compréhension.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre coordonnateur ou coordonnatrice de séjour au 1-800-567-3134.

J'ai lu et je comprends mes responsabilités en tant qu'organisateur ou organisatrice :

Signature: _____ **Date:** _____

